



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

L'ordre du jour concerne :

Délibération :

- 1 Approbation du compte de gestion 2019
- 2 Vote du compte administratif 2019
- 3 Affectation du résultat 2019
- 4 Taux d'imposition 2020
- 5 Vote du budget 2020
- 6 Prêt court terme TVA

Questions diverses et tour de table

N° 64

Compte-rendu du conseil municipal réuni le 24 février 2020

Par suite à la convocation du 19 février 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 24 février 2020 à 20 h 30, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne Tronchet, Maire.

Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Catherine Tschambser, Cyrille Fromentin, Christian Lallemand, Sylvain Rollet, Stéphanie Brasseur, Evelyne Brisson.

Absent ayant donné pouvoir : David Leblanc à Catherine Tschambser

Absents non excusés : Jérôme Sarrazin, Céline Kasperek

Sylvain Rollet est élu secrétaire de séance.

1- Approbation du compte de gestion 2019: Les différents documents établis par le receveur sont présentés. Les montants sont strictement identiques au compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par Mme Guinot.

2- Vote du compte administratif 2019 : Il est présenté par Mme Tschambser en l'absence de Mme le Maire. Après l'avis de la commission des finances réunie le 20 février 2020, le compte administratif ci-dessous est adopté à l'unanimité.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	342 495,75	G	427 240,27
	Section d'investissement	B	1 927 993,01	H	1 590 062,60
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	
	Report en section d'investissement (001)	D	37 572,75	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	2 308 061,51	=G+H+I+J	2 017 302,87
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	1 056,00	L	480 337,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 056,00	= K+L	480 337,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	342 495,75	= G+I+K	427 240,27
	Section d'investissement	=B+D+F	1 966 621,76	= H+J+L	2 070 399,60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 309 117,51	= G+H+I+J+K+L	2 497 639,87

3- Affectation du résultat 2019 : Au regard des besoins recensés pour l'exercice 2020, 84 744 € sont reportés en section de fonctionnement 2020. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

4- Taux d'imposition 2020 : Le conseil, unanime décide de reconduire les taux de l'an passé. Le montant des recettes sera connu dès que l'état aura notifié les bases. Les taux votés par la commune restent inchangés depuis le début des années 1990.

5- Vote du budget 2020 : Après avoir recensé les besoins 2020 et après avis de la commission des finances réunie le 20 février 2020, le conseil municipal reconduit les subventions aux associations et adopte à l'unanimité le budget pour :

- en fonctionnement : 403 824 € en dépenses et en recettes
- en investissement : 403 596 € en dépenses et 770 521 € en recettes

6- Prêt à court terme TVA : Dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie et de la salle des fêtes, la commune doit percevoir le remboursement du FCTVA 2019 dès l'automne 2020. Afin de faire la jonction entre le prêt FCTVA contracté en 2018 et le versement du FCTVA 2020, le conseil municipal, unanime, décide d'avoir recours à un prêt à court terme, accepte la proposition de financement du crédit agricole pour un prêt à court terme TVA de 230 000 €.

Questions diverses et tour de table

-Organisation des élections municipales le 15 mars 2020: La Préfecture va transmettre un arrêté rétablissant le bureau de vote à la mairie, rendue accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.

Fait à Moncetz-Longevas le 25 février 2020

Le secrétaire de séance : Sylvain Rollet

(affichage : mairie, « p'tit chez nous », abri bus Longevas).

